

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Décembre 2021 à 20h

Présents : EYSSAUTIER Yann - DUPORTAIL Christine –CROUZET Vincent –ELIET Claire - BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen - DESBOS Thierry - GBEULAZIDGE Marie-Christine -GOUY Damien- GUAY André - HUGUET Sonia – REYNAUD Jean-Luc-

Excusés : LABOURY Jean- Claude (pouvoir donné à CROUZET Vincent) – BETTON Caroline (pouvoir donné à ELIET Claire) - CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir donné à HUGUET Sonia) –

1-MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

Rappel : Modification du PLU suite à une demande pour une construction d'un cabinet vétérinaire et d'une transformation d'une grange en zone agricole sur un terrain appartenant à ARCHE aggro et dont il y a eu une levée de réserve approuvée au dernier Conseil Municipal.

Deux bureaux d'étude ont été contactés : BEAUR et INTERSTICES

INTERSTICES : 3 réunions et mise en ligne obligatoire sur le CNIG (GEO portail PLU). Montant : 5430 €

BEAUR :1 réunion avec mise en ligne sur le CNIG. Montant 6300 €

Une prévision au budget d'un montant de 1900 € sera faite comme réserve au cas où une évaluation environnementale serait demandée.

Calendrier de la modification : Début Janvier, fin évaluée en Juillet.

Monsieur le Maire appelle au vote pour le choix du cabinet INTERSTICES

Vote : 15 Pour

2-DOSSIERS LEADER :

- Aménagement des jardins et des cuisines du Couvent

Les subventions pour l'aménagement des jardins et des cuisines du Couvent ont été actées par LEADER :

Elles seront de 64% du montant des factures du dossier définitif pour chaque aménagement.

Une subvention de 16 % de la part du département sera à ajouter soit 15 000 € pour les deux aménagements.

Pour LEADER le plafond du plan de financement n'est pas atteint puisqu'il est à 30 000 € en fonctionnement – 60 000 € en investissement

Factures pour les cuisines : Plomberie : 2 232 € - Electricité : 2 180,20 €- portes isolantes/ serrurerie : 241,93 € et 263 € - matériel inox : 3 230 € -

Factures pour jardins : Chantiers participatifs BIVOUAC : 30 050 € - Un complément de 28 400 € en prévision pour les années 2022-2023)

Monsieur le Maire invite au vote de ce premier dossier

Vote : 15 pour

- Acquisition de 3 tricycles à assistance électrique- vélos BENUR

Monsieur le Maire présente ces tricycles à assistance électrique avec un espace modulable pouvant ainsi être utilisés par tout type d'utilisateur.

Une demande de subvention vers LEADER a également été demandée concernant l'achat de 3 tricycles dont l'utilisation serait la suivante :

- Un vélo pour faciliter le déplacement des employés de la commune et de leur matériel dans leur travail de mise en propreté du village.
- Un vélo à la mise à disposition des personnes en perte d'autonomie. Cette utilisation pourrait être gérée par une ou plusieurs associations.
- Un vélo à but touristique. Il pourrait être géré par l'Hôtel le « Félicien » en partenariat avec l'office de tourisme

Le Prix du vélo est de 8 000 € HT. LEADER subventionne ces achats à 65 % (15 600 € pour 3 tricycles) Il serait souhaitable dans un premier temps de faire l'achat de 2 vélos en organisant les utilisations diverses prévues.

Monsieur le Maire demande à passer au vote pour l'achat de 2 vélos.

Vote : 15 pour

3-DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS

Mme DUPORTAIL propose les modifications suivantes sur les investissements :

- Création de concessions au cimetière : montant de 8 600 €
- Modification du PLU : 8 500 €
- Achat de mobilier urbain (banc – poubelles) et mise en place de plusieurs opérations concernant le fleurissement : achat des jardinières pour le fleurissement, travaux d'aménagement pour le fleurissement de la place de la salle des fêtes, carottages pour le fleurissement de la Grande rue –Montant proposé :25 000€
- Ces montants sont du domaine du budget prévisionnel et permet plus de liberté d'actions

M le Maire invite au vote de ces modifications.

Vote : 15 pour

4-ELARGISSEMENT DU CHEMIN RURAL QUARTIER JUNY : PARCELLES ATTRIBUEES A LA COMMUNE

- Elargissement du chemin rural du quartier Juny afin de faire coïncider la réalité du chemin avec le cadastre. Les riverains ont cédé des parcelles à titre gratuit : Mme AUBERT Bernadette cède la parcelle AD 356 (24 m2)- L'indivision MORFIN Jean- Paul cède la parcelle AC 653 (119 m2) – M. MORFIN Sébastien cède les parcelles AC 659 (39 m2) et AC 657 (10 m2)- M.SEIGNOVERT Emmanuel cède la parcelle AC 655 (20 m2)-

Ce dossier a été confiée à Mme RICHARD, rédactrice juridique.

Monsieur le Maire demande de voter cet acte administratif

Vote : 15 Pour

5-PARTICIPATIONS AUX FRAIS SCOLAIRES TOURNON

Un élève de la commune suit une scolarité en classe spécialisée ULIS à Tournon. Une participation d'un montant de 712,01 € est demandée à la commune de St Félicien.

Le Conseil Municipal procède au vote

Vote : 15 Pour

6-DEMANDES DE SUBVENTIONS

-FCPA : (foot)

A l'occasion de la fusion entre le club de St Félicien et celui de Sécheras/ Cheminas, le FCPA a fait la demande d'une subvention de 2000 € pour la saison 2021.

Mme DUPORTAIL explique que la commune doit faire preuve d'un soutien envers une association dynamique comme le foot en essayant d'être juste face aux autres associations.

Mme DUPORTAIL ajoute qu'il serait bien de mener une réflexion pour allouer les subventions aux associations d'une façon juste et équilibrée.

Sur une subvention annuelle habituelle de 1000 € sera ajouté un supplément exceptionnel de 500 €.

Monsieur le Maire soumet au vote la subvention de 1500 € pour le FCPA.

Vote : 15 Pour

- Séjour scolaire école publique

L'école organise une classe de découverte dans le Puy de Dôme pour le Primaire et deux jours à Indian's Vallée dans le Vercors pour les maternelles.

21 enfants de cycle 2 et 3 et 15 enfants de maternelle peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Général si la commune participe à hauteur de 11 €/ enfant/ nuit.

Le montant total de participation s'élève à 1 089 € (924 € en primaire- 165 € en maternelle).

Ce montant est soumis au vote du Conseil Municipal.

Vote : 15 Pour

7- CANTINE :

Le repas adulte à la cantine scolaire jusqu'à maintenant chiffré à 4 € est proposé à l'augmentation afin que la commune n'ait pas de dépense supplémentaire par rapport au prix de revient du repas (chiffré par Terres de cuisine à 4,378 €)

Monsieur le Maire demande de passer au vote pour un prix de repas adulte à 4,50 €

Vote :15 Pour

8- DIA : VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Vente du fonds de commerce de la crêperie « Le grain de sel ».

Pas de préemption prévue par la mairie.

Monsieur le Maire invite à voter

Vote 15 Pour

9- DENEIGEMENT :

Proposition de la reconduction de contrat avec les entreprises ASTIER et BUISSON pour le déneigement des chemins communaux

Passage au vote

Vote : 15 Pour

10- CHARTE ENVIRONNEMENT

Chaque commune doit communiquer à ARCHE agglo son niveau d'engagement face à la Charte de l'environnement. La commune de St Félicien peut s'engager sur plusieurs points au niveau 2 de la charte environnement avec une mise en évidence des plans d'actions menées par la commune. A savoir :

-Le soutien dans la démarche d'AOP du Caillé Doux pour la préservation de la qualité et la diversité des productions agricoles du territoire.

-Le projet de préservation et mise en valeur des jardins du Couvent dans le cadre de la valorisation des richesses du patrimoine.

-L'aménagement des cuisines du Couvent dans le cadre du soutien aux installations des entreprises.

-La favorisation des déplacements en vélo, la mise en place de la rue partagée dans la grande rue avec priorité aux piétons et la demande de 50 % de produits bio à la cantine scolaire dans le cadre de l'amélioration des habitants.

-La commune participe au plan de rénovation avec l'OPH et l'extinction de l'éclairage communal avancé dans le cadre du plan énergétique.

-L'accompagnement dans la création de l'antenne du Secours Populaire dans le cadre de la création des lieux de proximité et de solidarité.

Certaines actions restent du domaine d'ARCHE AGGLO (Eau - déchets- centrales villageoises)

Vote : 15 Pour

11- INFORMATIONS DIVERSES

- L'achat du terrain SERAYET pour le projet de la maison de santé a été acté.

- M. Eric MINODIER a été recruté comme adjoint technique à partir de janvier 2022.
- La convention avec Ecran village a été reconduite pour l'année 2022.
- Après déménagement du local technique au garage SAPET, l'ancien local sera loué provisoirement à un artisan de recyclage de cuves qui a un projet d'installation sur la commune.
- Les vœux du maire sont fixés le Vendredi 21 Janvier à 18h30 à la salle des fêtes.